

Toute enchère est définitive.

Le paiement se fait comptant.

Par carte bancaire ou virement immédiat, les espèces sont acceptées dans la limite légale.

Les Frais :

Frais en sus des enchères de 26% TTC.

Des frais de retransmission peuvent-être prévues par les plateformes diffusant la vente. Ces frais de retransmission sont pris en charge par ADN Enchères si l'adjudicataire paie en carte bancaire (American express non acceptée) sur le site: <https://adnencheres.fr/> dans les 48 heures après la fin de la vente.

Frais de vente majorés de 6% TTC pour les enchères réalisées en salle.

T.V.A. récupérable pour les professionnels assujettis uniquement si le descriptif du lot le précise.

Les Commissaires-priseurs

La vente est réalisée sous l'autorité cumulée d'un commissaire-priseur chargé des enchères en salle et d'un commissaire-priseur chargé des enchères sur Internet. En cas d'enchères simultanées, l'enchère prioritaire est la première portée sur la Console Opérateur Interenchères.

Les commissaires-priseurs fixent le pas d'enchères

En cas de non-respect, les commissaires-priseurs peuvent refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur.

En cas de défaillance technique d'une ou de plusieurs plateformes de diffusion de la vente, tout commissaire-priseur peut stopper momentanément ou définitivement la vente aux enchères publiques. La vente est alors reportée au lendemain.

Inscription à la vente

Les enchérisseurs doivent s'inscrire obligatoirement pour participer à la vente. Les enchères portées par une personne non inscrite pourront être refusées. L'inscription se fera sur la ou les plateformes de diffusion pour les enchérisseurs sur Internet.

L'inscription se fera préalablement à la vente et par tous moyens pour les enchérisseurs en salle. Tout enchérisseur devra présenter une pièce d'identité, déclarer son adresse, communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Une prise de caution par carte bancaire pourra être demandée.

Transfert de propriété

Il est rappelé que l'adjudication a pour effet de transférer immédiatement à l'adjudicataire la propriété du bien mis en vente.

Les descriptions et garanties

Conformément à l'article L 321-11 du code du commerce, la SAS ADN Enchères informe ses acheteurs que les biens d'occasion proposés à la vente ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation.

Les descriptions sur l'état esthétique des produits vendus sont subjectives et ne sauraient engager la responsabilité de la SAS ADN Enchères.

Il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du produit ou de se rapprocher de la SAS ADN Enchères pour obtenir toutes les informations jugées nécessaires.

Une longue exposition permettant l'examen des lots, les adjudicataires sont réputés avoir pris connaissance de l'état du matériel. Le fait de porter des enchères sur un lot vaut acceptation de la description portée au catalogue.

Neuf : Le produit est tel que vous le trouverez dans le commerce traditionnel. La loi impose aux opérateurs de ventes volontaires de signaler les produits NEUFS dans leurs descriptifs. Attention la salle des ventes n'apporte aucune garantie tout au long de la vie du produit. Notre maison de ventes ne saurait garantir le fonctionnement d'un produit neuf, ou garantir les pannes dites "au déballage". L'adjudicataire pourra se prévaloir de la garantie constructeur si celle-ci est mentionnée dans la désignation du produit.

Comme neuf : aucune trace d'utilisation, aspect comme neuf et sans rayure

Très bon état : micro(s) rayure(s),

Bon état : petite(s) rayure(s) superficielles.

Etat correct : rayure(s) profonde(s) et choc(s) possible(s), Délamination écran.

Mauvais état : changement de vitre et/ou coque à prévoir, déformation(s) plasturgique(s).

Dans certains cas ADN Enchères pourra être amené à préciser l'origine du produit.

Produit reconditionné : Ce produit d'occasion a bénéficié de réparations lui donnant une seconde vie. Les produits reconditionnés comportent des pièces non originales.

Litige transport : Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce n'a pu être délivré à la suite d'un litige ou d'une avarie survenue pendant le transport. L'emballage d'origine peut dissimuler des dégâts plus ou moins graves. Aucune garantie n'est apportée quant à l'état du produit ou à son fonctionnement.

Retour Client : Ce produit acheté dans le e-commerce a fait l'objet d'un retour. Il a pu être déballé et utilisé pendant une très courte période (14 jours).

Retour SAV : Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce a été restitué pour un défaut de fonctionnement présumé. Le produit peut ne pas fonctionner. Il est vendu en l'état, sans garantie aucune.

Pour certains produits des grades de fonctionnement sont proposés. Le grade de fonctionnement et le grade esthétique sont indépendants.

Voici comment les comprendre :

Parfaitement fonctionnel : Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. L'appareil reste un produit d'occasion, les fonctions d'origine peuvent ne pas être optimales.

Fonctionnel : Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. Une dégradation sérieuse de la batterie a été constatée. Son changement est à prévoir

Partiellement fonctionnel : Une ou plusieurs fonctions originales de l'appareil sont non fonctionnelles. Une dégradation rapide de l'appareil est à prévoir.

Test d'allumage : La mise en tension du produit est possible sans préjuger de son bon fonctionnement.

Hors service : L'appareil ne s'allume pas. Il peut éventuellement avoir un blocage opérateur, fabricant ou utilisateur.

Note sur les produits descellés: La SAS ADN Enchères ne garantit jamais la présence des accessoires des produits ouverts.

L'absence de l'état de fonctionnement dans une description signifie que le produit n'a pas été testé et est donc vendu en l'état.

Retrait des lots:

Aucun lot ne sera délivré le jour de la vente. La prise de rendez-vous via le compte utilisateur de l'adjudicataire est obligatoire pour retirer les lots. La prise de rendez-vous se fait via : <https://adnencheres.fr/> En cas de non respect, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement.

Gardiennage des lots :

L'enlèvement des lots ne pourra se faire qu'à compter du règlement du bordereau d'adjudication et de ses frais annexes (dont les éventuels frais de gardiennage).

Les frais de gardiennage sont imputés à hauteur de :

1,44€ TTC par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur étagère.

6€ TTC par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur palette, demi-palette ou au sol

Cette prestation comprend la garde et l'assurance des biens jusqu'à leur délivrance.

Si le paiement de votre bordereau intervient sous 48H, en CB via notre site, ADN Enchères prend en charge le coût de 7 jours de gardiennage.

Lorsque les frais de gardiennage dépassent le montant de la facture d'achat, les lots seront vendus pour règlement de la dette.

La maison de ventes conseille à tous ses clients de retirer leurs lots en main propre à la salle des ventes.

Si besoin, et sur simple demande, la Maison de Ventes pourra orienter ses clients vers des sociétés d'expédition. SAS ADN Enchères ne saurait cependant être tenue responsable des avaries et dommages causés par le transport.

Résolution de litige :

Résolution amiable des litiges et médiation: la SAS Adn Enchères se tient à la disposition de ses clients pour régler à l'amiable tous litiges nés de la réalisation d'une vente aux enchères publiques. Elle invite ses clients à la contacter par courriel via adn@priseur.net

En cas de désaccord persistant, la SAS Adn Enchères invite toute personne qui se sentirait lésée à déclarer son préjudice au Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des

Ventes Volontaires à l'aide de ce lien:

<https://www.conseildesventes.fr/fr/reclamation>

Litiges et clause attributive de juridiction :

Conformément à l'article L. 321-17 du Code de commerce, toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Seule la loi française est applicable à la vente et régit les relations contractuelles entre les parties.

Tout litige concernant les ventes volontaires aux enchères publiques organisées par ADN ENCHÈRES, et intervenant entre commerçants, sera porté devant le Tribunal de commerce du Mans

GESTION DES IMPAYÉS ET FICHER TEMIS*

A défaut de règlement dans les 7 jours calendaires après la vente, la SAS Adn Enchères se réserve la possibilité de poursuivre l'adjudicataire défaillant en paiement de sa dette ou d'annuler la vente, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'adjudicataire défaillant.

Tout paiement après annulation du bordereau entraînera le remboursement de la somme versée moins 70.00€ TTC de frais de dossiers.

La SAS Adn Enchères est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SAS Adn Enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS (voir page 7)

Collecte et traitement des données personnelles

SAS ADN Enchères est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

SAS ADN Enchères collecte et traite les données personnelles que vous fournissez lors de votre inscription aux ventes aux enchères publiques, notamment votre nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone et coordonnées bancaires.

SAS ADN Enchères utilise ces données pour la gestion des enchères publiques et pour assurer le bon déroulement des transactions. SAS ADN Enchères peut également utiliser vos données pour vous informer des prochaines ventes aux enchères, à moins que vous ne vous y opposiez.

SAS ADN Enchères ne communique vos données personnelles à des tiers que dans les cas prévus par la loi ou avec votre consentement explicite.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement pour des motifs légitimes.

En acceptant nos conditions générales de vente aux enchères publiques, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la présente clause sur les données personnelles et acceptez que SAS ADN Enchères collecte et traite vos données personnelles conformément aux finalités énoncées ci-dessus.

FICHER TEMIS

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SAS Adn Enchères. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SAS Adn Enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SAS Adn Enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SAS Adn Enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SAS Adn Enchères, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SAS Adn Enchères : par écrit auprès de la SAS Adn Enchères 02 rue Roberval 72000 Le Mans.
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SAS Adn Enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.